

Jouer avec le feu

« Un « OUI » clair et net aux accords bilatéraux », tel était le titre du service de presse de l'UDC du 17 avril 2000, suite au vote des délégués du parti. Le même service de presse précisait un peu plus loin : « En optant pour les négociations bilatérales, la Suisse a choisi la voie qui lui convient le mieux ». On ne saurait mieux dire.

Quel contraste avec l'opposition à l'extension progressive de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'Union européenne. Car, si la voie bilatérale reste celle qui convient le mieux à la Suisse et à l'UDC, elle a aussi ses contraintes. Comme dans toute négociation, il faut faire des concessions pour obtenir des avantages en retour. C'est le résultat d'ensemble qu'il faut juger. Et celui-ci est toujours aussi bon et équilibré qu'en 2000. De nombreux délégués de l'UDC lui ont d'ailleurs réitéré leur appui.

Rappelons que la libre circulation fait partie d'un ensemble de 7 accords négociés âprement afin de faciliter les relations commerciales des entreprises suisses avec leur principal client : l'Union Européenne. Ces accords, outre la libre circulation des personnes, portent sur des domaines aussi divers et importants pour notre pays que les obstacles techniques au commerce, la recherche, le transport aérien et terrestre, les marchés publics et l'agriculture. Refuser la libre circulation, contrôlée et par étape, avec les 10 nouveaux pays membres signifierait remettre en cause des accords favorables à notre pays et placerait les entreprises suisses dans une position très inconfortable d'incertitude.

Nos négociateurs ont obtenu que les conditions d'octroi d'un permis de travail aux ressortissants des 10 nouveaux pays membres soient beaucoup plus strictes que pour les anciens membres de l'UE. Jusqu'en 2011, la Suisse contrôlera, **avant l'octroi du permis**, le salaire et les conditions d'engagement. Concrètement cela veut dire que le dumping salarial est impossible. Après 2011, ce seront les mesures d'accompagnement renforcées qui permettront d'éviter le dumping. De plus, la Suisse limitera le nombre de permis de longue durée : de 900 par année à 3000 au maximum en 2011 pour l'ensemble du pays. L'afflux massif et incontrôlé dont nous menacent les adversaires n'est donc qu'une chimère.

Le risque de compliquer sérieusement nos relations avec l'UE en cas de refus de l'extension de la libre circulation des personnes est bien réel. A gauche comme à droite, certains sont pourtant tentés de jouer avec le feu. Espérons que la croissance et l'emploi ne s'y brûleront pas les ailes.

Chantal Balet Emery